

**POLITIQUE GLOBALE DE  
CONFIDENTIALITÉ  
ET DE PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

# Table des matières

Préambule .....	3
Mission et valeurs de l'organisme.....	3
Définitions .....	4
Notre engagement .....	4
Responsable de l'application des normes de protection des renseignements personnels.....	5
Normes de discrétion .....	5
Normes de confidentialité.....	5
Conservation de documents confidentiels.....	6
Les donateurs .....	7
Les utilisateurs du site web aqepa.org.....	8
Modalités d'application de la politique globale de confidentialité.....	8
Entrée en vigueur .....	8

# Préambule

La présente politique traite de la gestion et de la protection des informations jugées confidentielles à l'intérieur de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) Saguenay. Elle traite notamment des renseignements concernant ses donateurs et leurs données, des informations liées aux activités de l'organisme et des informations concernant la clientèle, des membres du conseil d'administration, des membres du personnel, des membres individuels et des bénévoles.

Elle s'applique aux relations entre toutes personnes : hommes ou femmes, administrateurs, donateurs, membres du personnel, bénévoles et membres, partenaires ainsi qu'à toutes les autres personnes travaillant ou étant présentes dans les différents locaux de l'AQEPA Saguenay.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Assurer le respect de la vie privée des personnes et la sécurité des informations personnelles;
- Se donner des balises concernant les échanges d'informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux de l'organisme.

## Mission et valeurs de l'organisme

L'AQEPA Saguenay est un organisme communautaire démocratique et à but non lucratif. Elle a pour mission de favoriser et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité par le développement de leur plein potentiel.

L'AQEPA Saguenay est responsable de :

- Promouvoir les intérêts des enfants vivant avec une surdité et de leur famille.
- Intervenir à titre de représentant des membres, des parents et des enfants vivant avec une surdité, en faisant valoir leurs droits auprès des instances décisionnelles, des professionnels, du secteur de la recherche et de la population.
- Sensibiliser la population, les institutions et les professionnels à la réalité des enfants présentant des troubles auditifs.
- Offrir aux enfants vivant avec une surdité et à leur famille des services directs.

Les valeurs de l'AQEPA Saguenay, qui guident ses actions, sont :

- **Respect et ouverture d'esprit** : L'AQEPA croit aux relations humaines basées sur le respect de soi et des autres. Elle valorise l'ouverture d'esprit dans ses actions et avec ses interlocuteurs en faisant preuve de bienveillance, de curiosité et de compréhension.

- **Inclusion** : Dans un contexte de diversité et d'équité, l'un des piliers de la mission de l'AQEPA est de créer des conditions favorables et de promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité, mais également l'inclusion de toute la famille (fratrie, parents, famille élargie).

- **Engagement** : L'AQEPA s'engage à appuyer ses membres, à appliquer les politiques qui gouvernent l'Association et à travailler en commun en favorisant la concertation, l'entraide et la coopération.

- **Collaboration** : L'AQEPA accorde une place importante à la collaboration, que ce soit avec ses membres ou avec ses partenaires publics et privés.

## Définitions

- **Discrétion** : L'aptitude à garder secrètes les confidences et les informations privées obtenues en dehors du cadre de travail afin de préserver le respect, l'amitié et la confiance.

- **Confidentialité** : Le fait de limiter ou d'interdire à d'autres personnes l'accès à des informations privées obtenues dans l'exercice de ses fonctions.

## Notre engagement

- Assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus;
- Mettre en place des mécanismes afin de protéger les informations confidentielles;
- Assurer le traitement confidentiel des plaintes;
- Recueillir seulement les données nécessaires ou utiles;
- Appliquer la politique de confidentialité dans le respect des valeurs de l'AQEPA Saguenay;
- Agir avec respect et transparence lors de l'application de cette politique et dans le respect des lois en vigueur.

# Responsable de l'application des normes de protection des renseignements personnels

La coordonnatrice, Fanny Pante, est responsable de la protection des renseignements personnels.

## Normes de discrétion

Toute personne qui, au sein de l'AQEPA Saguenay, a des échanges qui ne sont pas liés à l'exercice de leurs fonctions doit agir avec discrétion. De ce fait, elle doit:

- Respecter la vie privée des personnes;
- Ne pas divulguer l'information confidentielle obtenue au sein de l'organisme ou lors d'activités;
- Savoir garder les informations sensibles des personnes qui se confient;
- Agir selon les valeurs de l'organisme.

## Normes de confidentialité

Toute personne (conseil d'administration, direction, employés, bénévoles, stagiaire), qui obtient des informations confidentielles dans l'exercice de ses fonctions est tenue de respecter la confidentialité de ces informations.

Exception est faite dans certains cas où il est essentiel que les intervenants puissent échanger certaines informations pour une meilleure intervention. Dans ce cas, les personnes concernées doivent aussi garder la confidentialité des informations échangées.

Le conseil d'administration, la direction, les employés, les bénévoles et les stagiaires ne doivent pas discuter de cas, de personnes ou de décisions propres à l'AQEPA Saguenay avec des personnes extérieures ou non concernées, sauf si cela est nécessaire pour réaliser une intervention.

Dans une telle situation, ils doivent :

- Obtenir le consentement des personnes concernées et les aviser du contenu des échanges;
- S'assurer de l'identité de la personne qui demande l'information si celle-ci n'est pas connue;
- Limiter les échanges d'informations au strict minimum;

- Ne communiquer que les informations utiles au traitement de la situation;
- Limiter les échanges dans des endroits appropriés;
- S'assurer que les conversations téléphoniques traitant d'informations confidentielles ne sont pas entendues par d'autres personnes.

Les obligations suivantes doivent être respectées afin de protéger les renseignements personnels :

- Déterminer les fins de la collecte : un intérêt sérieux et légitime doit motiver la constitution d'un dossier sur une personne;
- Limiter la collecte de renseignements personnels : la collecte doit se limiter aux renseignements nécessaires aux fins déterminées. En cas de doute, un renseignement personnel est réputé non nécessaire;
- Recueillir les renseignements personnels par des moyens légaux et légitimes : sauf exception, la collecte doit se faire auprès de la personne concernée;
- Informer la personne concernée, avant de constituer un dossier :
  - De l'objet du dossier;
  - De l'utilisation qui sera faite des renseignements personnels;
  - Des catégories de personnes qui y auront accès au sein de l'entreprise;
  - De l'endroit où ils seront détenus;
  - De ses droits d'accès et de rectification.
- Aviser la Commission d'accès à l'information de tout incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels
- Tenir un registre des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels.

## Conservation de documents confidentiels

L'AQÉPA Saguenay s'engage:

- À conserver les dossiers des membres, des bénéficiaires et des employés ainsi que ceux contenant des renseignements nominatifs, dans un local fermé à clé en dehors des heures de bureau ;
- À ne donner l'accès informatique qu'aux personnes responsables;
- À sécuriser grâce à des mots de passe les accès aux données stockées sur la solution infonuagique de l'organisme ainsi qu'aux courriels.

- Assurer la destruction des informations sensibles lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires ou à la fin de la période de conservation.

- À tenir des registres de communication des renseignements personnels

- À indiquer clairement les modalités de demande d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles pour toute personne qui le souhaiterait et à répondre à toute demande à ce sujet.

### **Obligations des employés et bénévoles :**

Les employés et bénévoles de l'AQÉPA Saguenay s'engagent :

- À conserver ou transmettre de manière sécuritaire toutes informations confidentielles qu'ils détiennent dans le cadre de leur fonction.

- À remettre à la fin de leur mandat toutes informations, documents reliés aux renseignements personnels auxquels ils ont eu accès durant leur mandat.

## **Les donateurs**

L'AQÉPA Saguenay accorde énormément d'importance à la confiance des donateurs qui décident de l'appuyer. Par conséquent, elle fait de son mieux pour limiter la collecte et l'utilisation des renseignements personnels de ses donateurs et pour en protéger la confidentialité.

Toutes les informations personnelles recueillies sur un donateur (qu'il soit confirmé ou potentiel) restent confidentielles.

L'AQÉPA Saguenay ne divulguera aucune information personnelle sur un donateur à quiconque à l'extérieur ni à aucune de ses entités affiliées sans que le donateur le sache et y consente, sauf aux personnes suivantes :

- Par son vérificateur ou par un vérificateur désigné par le donateur;

- Un avocat qui représente dans une affaire qui touche les renseignements personnels;

- Quiconque présente une assignation à témoigner, un mandat ou une obligation découlant d'un ordre de la cour;

- Une institution gouvernementale qui demande ces renseignements, qui présente son autorisation de demande, en lien avec l'administration de toute loi en vigueur;

- Dans toute autre circonstance où la divulgation est explicitement permise conformément aux lois s'appliquant à la protection des renseignements personnels.

Un donateur peut demander par écrit d'avoir accès aux renseignements personnels que détient l'AQÉPA Saguenay sur lui. L'AQÉPA Saguenay répondra dans un délai raisonnable en lui donnant

accès à ces données, mais peut refuser si les circonstances l'obligent ou lui donnent le droit de refuser cet accès.

## **Les utilisateurs du site web aqepa.org**

L'AQEPA Provinciale est responsable de la gestion du site web aqepa.org, hébergé sur WHC et dont le contenu est géré via Wordpress. Des données des visiteurs de ce site web peuvent être collectées de différentes manières : la gestion de ces données est encadrée par une politique de confidentialité spécifique rendue disponible sur le site web ([AQEPA - Politique de confidentialité](#)).

## **Modalités d'application de la politique globale de confidentialité**

La coordonnatrice et le conseil d'administration sont responsables de la mise en œuvre et de l'application de la politique de confidentialité.

Les administrateurs, la direction, les employés, les stagiaires et les bénévoles doivent remplir, dès l'entrée en vigueur de cette politique, un formulaire d'engagement à respecter celle-ci. Si un administrateur, un employé, un stagiaire ou un bénévole a divulgué une information confidentielle, l'autorité compétente lui impose une sanction qui peut aller de la réprimande à l'exclusion.

## **Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le 25 janvier 2024 à la suite de son adoption par le conseil d'administration. Elle pourra être modifiée au moment opportun après analyse. La modification doit respecter les valeurs et les règlements de l'AQEPA Saguenay ainsi que les lois et règlements en vigueur.